MODELE D’ARRETE PORTANT AUGMENTATION DU MINIMUM DE TRAITEMENT INDICIAIRE AU 1er MAI 2023

**de M………………………………….**

**Grade ……………………………………**

Le Maire (ou le Président) de ……………………………………………..,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation et notamment son article 8,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Vu le contrat à durée déterminée (ou indéterminée) pris sur le fondement de l’article ……… (à préciser : 3, 3-1, 3-2, 3-3 2°, 3-3 3°, 3-4 ou autres) de la loi du 26 janvier 1984 précitée en date du ……………… entre la commune …………….…………… (ou l’établissement) et M……………….…, fixant sa rémunération sur la base de l’indice majoré …….....,

Considérant l’augmentation à compter du 1er mai 2023 du minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique,

Considérant que M………………………….. occupe un emploi doté d'un indice inférieur à l'indice majoré 361 et qu’il (ou elle) doit néanmoins percevoir, à compter du 1er mai 2023, le traitement afférent à cet indice majoré correspondant à l'indice brut 397,

**Entre les soussignés,**

M………………………….., Maire (ou Président) de la commune de …………………… (ou l’établissement) et dûment habilité(e) par délibération du conseil municipal en date du……………………………,

D’une part,

**Et**

M……………………………….,né(e) le ……………….…, domicilié(e) à ……………………..

D’autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 :**

Le contrat initial en date du ……………………… (ou l’article X du contrat initial en date du ………………………..…) est modifié comme suit :

A compter du 1er mai 2023, M………………………………..est rémunéré(e) sur la base du minimum de traitement fixé à **l’indice brut 397 – indice majoré 361.**

**Article 2 :**

Tous les autres articles dudit contrat sont inchangés.

**ARTICLE 3 :**

Le Maire (ou le Président) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l’intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

certifie sous sa responsabilité le

caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :